



ANNEXE

TARIFS DE LA REGIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Conseil communautaire du 16/12/2025



Sommaire

I.	COLLECTES EN PORTE-À-PORTE	3
A.	FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE CHARGES OPERATIONNELLES	3
B.	MISE A DISPOSITION ET ENTRETIEN/MAINTENANCE DES CONTENANTS et abribacs ET PRIX UNITAIRE DE COLLECTE	3
II.	COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	6
III.	TARIFS DES DECHETERIES PROFESSIONNELLES SITUEES A LA TESTE DE BUCH ET AU TEICH	7
IV.	AUTRES TARIFS	9
V.	AUTRES DISPOSITIONS	13

I. COLLECTES EN PORTE-À-PORTE

Dans le cadre de la redevance spéciale, il est nécessaire de définir les tarifs pour les professionnels ayant souscrit un contrat avec la COBAS pour l'élimination de leurs déchets d'activité, assimilables aux déchets des ménages.

A. FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET DE CHARGES OPERATIONNELLES

FORFAIT (montants nets de taxes)	
Mise en place d'un nouveau contrat (1 ^{ère} livraison comprise)	50,00 €
Livraison ou retrait de bac(s) (en dehors de la 1 ^{ère} livraison)	30,00 €

B. MISE A DISPOSITION ET ENTRETIEN/MAINTENANCE DES CONTENANTS ET ABRIBACS ET PRIX UNITAIRE DE COLLECTE

Tarif 1

Collectes en porte à porte des **emballages recyclables** auprès des professionnels, administrations et lors des manifestations locales (bacs équipés d'une puce électronique) assimilables aux emballages produits par les particuliers.

EMBALLAGES RECYCLABLES 2 passages hebdomadaires maximum Montants nets de taxes		
Volume du bac	Prix forfaitaire trimestriel de location*	Prix unitaire / bac collecté** (0,015 €/l)
120 L	1,25 €	1,80 €
180 L	1,80 €	2,70 €
240 L	1,80 €	3,60 €
340 L	2,65 €	5,10 €
500 L	8,10 €	7,50 €
660 L	8,10 €	9,90 €
770 L	8,10 €	11,55 €

*Prix unitaire de location des contenants : la dotation (nombre et volume des bacs mis à disposition) est définie au moment de la signature du contrat ou de l'avenant puis facturée trimestriellement. Le coût de location comprend l'entretien-maintenance du ou des bac(s). Le coût de location du trimestre correspond à la dotation en place au moment de la facturation.

**Les bacs destinés à recevoir les emballages à recycler qui ne seraient pas triés conformément aux consignes de tri définies par la COBAS seront refusés à la collecte et devront être retriés par les utilisateurs avant la prochaine collecte.



Tarif 2

Collectes en porte à porte des déchets assimilés **des ordures ménagères résiduelles non valorisables** auprès des professionnels, administrations et lors des manifestations locales (bacs équipés d'une puce électronique) :

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES			
Montants nets de taxes			
Volume du bac	Prix forfaitaire trimestriel	Prix unitaire par bac collecté (selon fréquence déterminée à la signature du contrat et/ou avenant)	
	Location bac(s)*	2 collectes max/semaine (0,021 €/litre)	> à de 2 collectes /semaine (0,030 €/litre)**
120 L	1,25 €	2,52 €	3,60 €
180 L	1,80 €	3,78 €	5,40 €
240 L	1,80 €	5,04 €	7,20 €
340 L	2,65 €	7,14 €	10,20 €
500 L	8,10 €	10,50 €	15,00 €
660 L	8,10 €	13,86 €	19,80 €
770 L	8,10 €	15,75 €	22,50 €

**Prix unitaire de location des contenants : la dotation (nombre et volume des bacs mis à disposition) est définie au moment de la signature du contrat ou de l'avenant puis facturée trimestriellement. Le coût de location comprend l'entretien-maintenance du ou des bac(s). Le coût de location du trimestre correspond à la dotation en place au moment de la facturation.*

*** Cette grille tarifaire est définie au moment de la signature du contrat et/ou de l'avenant et s'applique dès lors que le professionnel demande des fréquences de collectes supérieures à deux passages hebdomadaires sur une période de l'année et quelle que soit la durée de la période demandée.*

Tarif 3

Collectes en porte à porte des **biodéchets** auprès des professionnels, administrations et lors des manifestations locales (bacs équipés d'une puce électronique) :

BIODECHETS			
Montants nets de taxes			
Volume du bac	Prix forfaitaire trimestriel	Prix unitaire par bac collecté (selon fréquence déterminée à la signature du contrat et/ou avenant)	
	Location bac(s)*	2 collectes max/semaine (0,021 €/litre)	> à de 2 collectes /semaine (0,030 €/litre)**
120 L	1,25 €	2,52 €	3,60 €
240 L	1,80 €	5,04 €	7,20 €

**Prix unitaire de location des contenants : la dotation (nombre et volume des bacs mis à disposition) est définie au moment de la signature du contrat ou de l'avenant puis facturée trimestriellement. Le coût de location comprend l'entretien-maintenance du ou des bac(s). Le coût de location du trimestre correspond à la dotation en place au moment de la facturation.*

*** Cette grille tarifaire est définie au moment de la signature du contrat et/ou de l'avenant et s'applique dès lors que le professionnel demande des fréquences de collectes supérieures à deux passages hebdomadaires sur une période de l'année et quelle que soit la durée de la période demandée.*

Tarif 4

Collecte en porte à porte des professionnels **utilisant les mêmes conteneurs roulants que ceux réservés aux habitants** d'un ensemble collectif ou d'une maison individuelle : le montant de la redevance spéciale est calculé forfaitairement en fonction de la taille de l'entreprise et de son activité socio-professionnelle (annexe n°2 bis du règlement de collecte de la COBAS) : le tarif forfaitaire est de 0,021 €/litre net de taxe.

Le tableau des forfaits est calculé selon une production théorique hebdomadaire de référence et les tarifs du service.

TYPE DE FORFAIT ⁽¹⁾	FORFAIT 1	FORFAIT 2	FORFAIT 3	FORFAIT 4	FORFAIT 5	FORFAIT 6
production théorique de référence /collecte (tous flux confondus)	240 L	360 L	680 L	1000 L	1320 L	1500 L
Production annuelle théorique (sur la base de 2 collecte/semaine)	24 960 L	37 440 L	70 720 L	104 000 L	137 280 L	234 000 L
Tarif annuel (avant déduction TEOM n-1)	524,16 €	786,24 €	1485,12 €	2184,00 €	2882,88 €	4914,00 €

(1) Déterminé selon la grille d'application des forfaits (en **annexe 2 bis du règlement de collecte**)

II. COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Tarif 1

Collectes réalisées en Point d'Apport volontaire (PAV), à l'aide de bornes enterrées ou semi-enterrées disposant d'un contrôle d'accès :

Emballages recyclables :

Montant facturé = Volume de la borne d'introduction x 0,015 € net de taxes/litre x nb d'apports

Ordures ménagères résiduelles :

Montant facturé = Volume de la borne d'introduction x 0,021 € net de taxes/litre x nb d'apports

Verre : gratuit

Tarif 2

PAV utilisé par un seul professionnel : facturation « au réel »

Emballages recyclables :

Collecte en PAV d'un professionnel utilisant ses propres conteneurs (semi-)enterrés : le montant de la redevance spéciale est calculé « au réel » :

Montant facturé = Volume collecté x 0,015 € net de taxes/litre

Ordures ménagères résiduelles :

Collecte en PAV d'un professionnel utilisant ses propres conteneurs (semi-)enterrés : le montant de la redevance spéciale est calculé « au réel » :

Montant facturé = Volume collecté x 0,021 € net de taxes/litre

Verre : gratuit

Tarif 3

PAV sans contrôle d'accès et utilisé par plusieurs usagers : facturation annuelle « au forfait »

Collecte en PAV des professionnels utilisant les mêmes conteneurs que ceux réservés aux habitants ou partagés par plusieurs usagers : le montant de la redevance spéciale est calculé forfaitairement pour une année, en fonction d'une production annuelle estimée selon le tableau ci-dessous et un tarif forfaitaire de 0,021 €/litre net de taxe.

TYPE DE FORFAIT ⁽¹⁾	FORFAIT 1	FORFAIT 2	FORFAIT 3	FORFAIT 4	FORFAIT 5	FORFAIT 6
production théorique de référence /collecte (tous flux confondus)	240 L	360 L	680 L	1000 L	1320 L	1500 L
Production annuelle théorique (sur la base de 2 collecte/semaine)	24 960 L	37 440 L	70 720 L	104 000 L	137 280 L	234 000 L
Tarif annuel (avant déduction TEOM n-1)	524,16 €	786,24 €	1485,12 €	2184,00 €	2882,88 €	4914,00 €

(1) Déterminé selon la grille d'application des forfaits (en **annexe 2 bis du règlement de collecte**)

Verre : gratuit

III. TARIFS DES DECHETERIES PROFESSIONNELLES SITUEES A LA TESTE DE BUCH ET AU TEICH

Déchèterie professionnelle la Teste de Buch *	Tarifs HT (€/m3)
Déchets verts bruts et propres et souches <20cm	9,00 €
Déchets inertes	Gratuit
Bois divers de construction (section < 2 m)	Gratuit
Palettes	1€/unité
Déchets d'ameublement multi-matière	Gratuit
Plastiques rigides de construction	Gratuit
Déchets non valorisables et non triés	25,00 €
Métaux	Gratuit
Cartons propres pliés	Gratuit
Menuiseries vitrées non cassées et non amiantées	Gratuit
Plâtre (sans isolant)	Gratuit

* L'accès à la déchèterie professionnelle de la Teste est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes (hors remorque).

Déchèterie professionnelle – Centre de valorisation des déchets du Teich	Tarifs (€ HT/tonne)
Déchets verts bruts et propres	35,00 €
Déchets verts broyés	27,00 €
Déchets verts souillés	58,00 €
Déchets inertes	19,00 €
Déchets inertes souillés	41,00 €
Bois divers en mélange (section < 2 m)	55,00 €
Palettes	13,00 €
Souches	35,00 €
Plâtre brut et propre	Gratuit
Déchets d'équipements et d'ameublement triés	0,00 €**
Métaux	Gratuit
Cartons propres pliés	Gratuit
Déchets non valorisables ou non triés	160,00 €



□

Déchèterie professionnelle – Centre de valorisation des déchets du Teich * <i>Tarifs applicables au moment de la mise en place de la REP PMCB par l'éco-organisme agréé par l'Etat</i>		Tarifs (€ HT/tonne)
Déchets verts bruts et propres		35,00 €
Déchets verts broyés		27,00 €
Déchets verts souillés		58,00 €
Déchets inertes		Gratuit
Déchets inertes souillés		41,00 €
Bois divers de construction en mélange (section < 2 m)		Gratuit
Palettes		13,00 €
Souches		35,00 €
Plâtre brut et propre		Gratuit
Déchets d'équipements et d'ameublement triés		Gratuit**
Métaux		Gratuit
Cartons propres pliés		Gratuit
Menuiseries vitrées non cassées et non amiantées		Gratuit
Laine de verre		Gratuit
Plastiques rigides de construction		Gratuit
Déchets non valorisables ou non triés		180,00 €

* L'accès à la déchèterie professionnelle du Teich est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes pour les cartons et aux bennes de 30m3 maxi non compactées pour les autres flux.

** Le dépôt des déchets d'ameublement est réservé aux titulaires de la carte Eco Mobilier.

Pour ces deux sites, il est rappelé que les chargements arrivant en mélange, doivent être obligatoirement triés sur place par l'utilisateur. L'ensemble du chargement est facturé, dans sa totalité, au tarif « déchets non valorisables » dès lors que l'utilisateur n'effectue pas une pesée ou une évaluation du volume par type de déchets.

La COBAS se réserve le droit de refuser l'accès à l'utilisateur ne respectant pas les consignes de tri imposées par la législation et le règlement de collecte des déchets de la COBAS.

Pour des raisons de sécurité, il est rappelé que les véhicules chargés se présentant sur les deux sites doivent respecter le PTAC inscrit sur leur carte grise, et les protocoles de sécurité de chaque entité, au risque de ne plus être acceptés dans les déchèteries de la COBAS.

IV. AUTRES TARIFS

Tarif 1

Passages supplémentaires organisés sur demande expresse des gestionnaires d'immeubles en saison estivale et/ou en cas de non-conformité d'un ou plusieurs bacs de tri (emballages, biodéchets).

Prix forfaitaire calculé en fonction du prix de collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte : **25 € net de taxes** par passage de collecte supplémentaire.

Tarif 2 Prestations exceptionnelles

Collecte exceptionnelle suite à un dépôt sauvage faisant suite à une demande d'intervention des forces de police ou des services municipaux.

Forfait « collecte du dépôt sauvage » : 150 €/HT le dépôt sauvage
 Tarif traitement des déchets (hors déchets spéciaux) : 180 € HT/tonne
 Tarif traitement déchets spéciaux (pneus, DDS...) : 1400 € HT/Tonne

Lavage des Points d'Apport Volontaire

Pour les bornes privées installées sur le domaine public présentant un défaut d'entretien entraînant des nuisances pour les usagers et les agents de collecte, une prestation de lavage des équipements pourra être réalisée par la COBAS et facturée au gestionnaire de l'équipement. Le tarif appliqué est de 150 € HT par équipement.

Tarif 3

VENTE DE COMPOST ET AUTRES AMENDEMENTS ORGANIQUES - CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS DU TEICH

La plateforme de compostage traite annuellement environ 25 000 tonnes de déchets végétaux engendrant une production annuelle de compost estimée entre 8 000 et 12 000 tonnes. Ce produit répondant à la norme NFU 44 051 peut être commercialisé en vrac, selon 3 granulométries différentes :

- Compost avec une granulométrie < à 30 mm (pour les professionnels uniquement)
- Compost avec une granulométrie < à 20 mm
- Compost avec une granulométrie < à 10 mm

A cet effet, il vous est proposé la grille tarifaire suivante :

TARIFS POUR LES PARTICULIERS (Paiement au comptant)		TARIFS à la tonne HT	TARIFS à la tonne TTC
	Compost en vrac < à 20 mm	27,27 €	30,00 €
	Compost en vrac < à 10 mm	31,82 €	35,00 €

Dans le cadre d'opérations visant à promouvoir l'utilisation du compost (associations, manifestations, COSEL communautaire, ...), la COBAS se réserve la possibilité d'offrir du compost dans la limite du stock disponible.

□

TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS *		TARIFS HT (€/tonne)
Broyat de déchets verts		6,49 €
Terre de souches	Matière végétale en mélange	27,82 €
Compost en vrac 0/30 mm	Pour un minimum de 500 tonnes annuelles suivant disponibilité des stocks	9,27 €
Compost en vrac 0/20 mm	De 0 à 100 tonnes	27,82 €
	De 0 à 500 tonnes	23,18 €
	De 0 à 1 000 tonnes	16,69 €
	+ de 1 000 tonnes	9,27 €
Compost en vrac 0/10 mm	De 0 à 100 tonnes	35,46 €
	De 0 à 500 tonnes	30,82 €
	De 0 à 1 000 tonnes	23,40 €
	+ de 1 000 tonnes	14,13 €

* Le prix dégressif appliqué aux professionnels ne pourra être mis en œuvre qu'après ouverture d'un compte client auprès des services de la COBAS.

En cas de non atteinte, en fin d'année civile, de la tranche facturée, une facture de régulation sera appliquée.

Tarif 4 : Vente d'équipements autres

- COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La COBAS a mis en place un plan local de prévention en partenariat avec l'ADEME axé sur la réduction de déchets, et notamment la promotion du compostage individuel.

Pour inciter les usagers à pratiquer le compostage, la COBAS organise des campagnes de distribution des composteurs individuels proposés à la vente au tarif de 8,33 € HT, soit un montant arrondi à 10,00 € TTC l'unité, dans la limite des stocks disponibles (dans la limite d'un composteur/foyer).

- BIOSEAUX

Afin de faciliter le tri des biodéchets chez les professionnels du tourisme et de l'hôtellerie notamment, la COBAS propose un tarif de 2,50 € HT l'unité pour l'acquisition de bioseaux d'environ 8 litres (selon les stocks disponibles).

- ABRI-BAC BIODECHETS

La COBAS propose aux professionnels qui souhaitent insérer leur bac de collecte des biodéchets dans un abri-bac pour une meilleure intégration paysagère, un tarif de 900 € HT pour la fourniture de l'abri-bac et l'habillage rappelant les consignes de tri de la COBAS, avec un supplément de 200 € HT/abri-bac pour la fourniture d'une dalle béton adaptée aux dimensions de l'équipement.

Tarif 5

Remplacement de bacs de collecte

Dans le cadre de sa compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) fournit aux usagers, des bacs individuels, pour chacun des flux collectés en porte à porte.

La mauvaise utilisation des bacs peut entraîner des dégradations et déformations massives et volumiques anormales dues, notamment, au trop fort compactage des déchets stockés ou à leurs caractéristiques (liquides, graisses, cendres chaudes...). En cas de non-respect des règles d'usage, le remplacement du ou des conteneurs est à la charge de l'utilisateur.

- Tarif applicable pour le remplacement d'un bac selon la grille tarifaire suivante. Une décote d'1/48^{ème} de la valeur initiale du bac est appliquée par mois de mise à disposition (tout mois entamé est dû).

Volume du bac	Prix unitaire en € HT
120 L	20,00 €
180 L	29,00 €
240 L	28,00 €
340 L	42,00 €
500 L	130,00 €
660 L	102,00 €
750 L	104,00 €

Tarif 6

Badges d'identification supplémentaires

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrôle d'accès au centre de transfert de la Teste de Buch, et au centre de valorisation du Teich, ou dans certains points d'apport volontaire, un système d'identification par badge est en place.

La COBAS remet gratuitement, à chaque usager concerné, le nombre de badges correspondant soit, à son parc de véhicules professionnels enregistrés sur son compte client, soit de façon forfaitaire, deux badges/logement à la livraison des points de collecte en apport volontaire.

Afin de limiter les pertes ou la transmission de badge à des non ayant droit, il vous est proposé, d'approuver l'adoption du tarif de 5 € HT unitaire pour la fourniture d'un badge d'identification supplémentaire permettant l'accès sur nos différents sites de collecte.

Tarif 7

PRÊT EXCEPTIONNEL DE BACS

La COBAS est régulièrement sollicitée pour assurer temporairement des collectes exceptionnelles auprès d'usagers, de professionnels, d'administrations ou d'associations lors de manifestations publiques d'envergure communautaire ou privées, mais aussi lorsque les travaux de mise en place de bornes enterrées ou semi-enterrées demandés par la COBAS, au moment de l'instruction des permis de construire, pour les constructions collectives de plus de 30 logements ne sont pas livrés par l'aménageur lors de la livraison des appartements ou du démarrage d'une activité professionnelle.

La COBAS établit alors une convention à durée déterminée pour la mise à disposition des bacs et la collecte de déchets, avec le demandeur.

Les tarifs de ces conventions sont calculés sur la même base que ceux définis pour la collecte des professionnels en porte à porte (titre 1), à savoir :

Pour les emballages à recycler* :



Volume du bac	Prix unitaire de collecte / bac* (0,015 €/l net de taxes)
120 L	1,80 €
180 L	2,70 €
240 L	3,60 €
340 L	5,10 €
500 L	7,50 €
660 L	9,90 €
770 L	11,55 €

**Les bacs destinés à recevoir les emballages à recycler qui ne seraient pas triés conformément aux consignes de tri définies par la COBAS seront retriés par les utilisateurs ou feront l'objet d'une facturation au prix du tarif des ordures ménagères résiduelles (tarif n°2)*

Pour les ordures ménagères résiduelles :

Volume du bac	Prix unitaire de collecte/bac (0,021 €/l net de taxes)
120 L	2,52 €
180 L	3,78 €
240 L	5,04 €
340 L	7,14 €
500 L	10,50 €
660 L	13,86 €
770 L	15,75 €



V. AUTRES DISPOSITIONS

SEUIL DE GRATUITE POUR APPORTS DE DECHETS VOLUMINEUX DES PARTICULIERS EN DECHETERIE

Les véhicules hors gabarit, non acceptés en déchèterie des particuliers (plus de 1,90 mètres de hauteur) sont orientés vers la déchèterie professionnelle de la Teste de Buch, ou le centre de valorisation des déchets du Teich. Les particuliers peuvent ainsi vider leur chargement après ouverture d'un compte client, sans aucune restriction de volume ou de gabarit. Ils sont alors facturés aux tarifs en vigueur, en fonction du volume et de la nature du produit déposé.

Afin de proposer une solution adaptée à ces utilisateurs ponctuels, non professionnels, la COBAS a mis en œuvre un seuil de gratuité de 75 € HT par année civile, qui permet de ne pas facturer les dépôts liés à une cause exceptionnelle (déménagement, décès...) ou intervenant qu'une seule fois dans l'année (taille d'une haie volumineuse, changement d'appareil électroménager ou literie...). L'ouverture d'un compte client est nécessaire pour pouvoir cumuler les tonnages annuels déposés et bénéficier de la gratuité.